

Axe Aménagement de l'espace et dynamiques territoriales:

Cet axe analyse l'aller-retour entre l'intervention publique (aménagement de l'espace) et les territoires dans lesquels elle s'inscrit (dynamiques territoriales). Cette orientation constitue un élément d'excellence de l'Université de Reims depuis la création en 1971 de l'Institut d'Aménagement du Territoire et d'Environnement de l'Université de Reims (I.A.T.E.U.R.) par Roger Brunet, Professeur de Géographie de notre Université de Reims.

Cette excellence se traduit dans le domaine de l'aménagement par la formation 'Urbanisme, Aménagement, Environnement' délivrée à l'IATEUR (DESS devenu Master professionnel). Ce diplôme de niveau bac+5 peut se prévaloir d'une excellente insertion de ses diplômés (depuis 35 ans, taux d'insertion au bout d'un an situé de 96%). La construction depuis la réforme LMD d'un parcours "aménagement" dans la Licence de géographie offre aux étudiants de cette filière des perspectives d'emploi solides.

Après une présentation de la posture scientifique adoptée pour cet axe (1), son projet scientifique sera décliné en thèmes de recherche aboutissant à des actions en cours ou programmées (2). Quatre grands thèmes structureront les activités de l'équipe: les dynamiques territoriales, l'Europe, la planification, la gouvernance. Dans chacun de ces thèmes, on délimitera des orientations précises. Pour chacune d'entre elles, on partira de quelques éléments de problématique (a) pour présenter le positionnement scientifique de l'EA (b) et les éléments de programmation connus à ce jour (c).

1. Une démarche interdisciplinaire appuyée sur un réseau de partenariats universitaires et institutionnels solide

“Intervention volontaire d'une collectivité sur son espace” selon la définition de Jacques Lévy, l'aménagement est compris au sens large et recouvre l'ensemble des politiques publiques présentant une dimension spatiale et qui peuvent:

- s'exercer à différentes échelles, du voisinage à l'Europe et au monde;
- relever d'approches sectorielles (logement, transports, environnement, action économique...) ou trouver leur cohérence dans des approches globales;
- avoir recours à des outils d'intervention variés et complémentaires (législation, planification, démarches de projet...).

A cette fin, la démarche adoptée est **résolument interdisciplinaire**. L'équipe associe géographes, aménageurs, juristes (droit public). Cette interdisciplinarité est confortée et élargie grâce à la présence:

- de chercheurs associés économistes (Vincent Renard), architectes-paysagistes (Patrick Dal Cin), sociologues (Jean-Marc Stébé), urbanistes professionnels (Hubert Wattiez, Benjamin Brillaud)
- de partenariats suivis avec d'autres équipes de l'Université de Reims (EA 3795 GEGENA pour les sciences de la terre, EA 3313 AEP pour les sciences sociales, EA 2065 OMI pour l'économie régionale, EA 3312 CRDT pour le droit public).

Un travail de recherche dans un champ impliquant l'action publique requiert une itération permanente entre théorie et pratique. Pour cette dimension, l'équipe a fait le choix d'**un ancrage fort auprès de ses partenaires institutionnels et académiques**.

L'ancrage dans les réseaux professionnels peut être illustré par:

- des **recherches contractualisées** (ex. CERTU/Ministère de l'Équipement sur la planification, DIACT sur les coopérations métropolitaines, etc.);
- l'accueil de **membres associés professionnels** en activité (William le Goff, Florida Di Ciommo).

De même, l'équipe s'implique et s'impliquera dans des **transferts du savoir-faire du laboratoire** par :

- un partenariat avec les organismes de formation professionnelle (ex. CNFPT Champagne-Ardenne, organisation d'une journée sur les nouveaux documents d'urbanisme le 15 juin 2006);
- la participation à l'animation d'un réseau d'urbanistes en Champagne-Ardenne (partenariat CNFPT);
- la réalisation de fiches pratiques destinées aux professionnels en activité (Emmanuelle Lorenzi, Seydou Traoré, diffusion CERTU).

Par ailleurs, les travaux de l'équipe s'appuient sur **une interface forte avec la communauté scientifique française et internationale dans le domaine de l'aménagement**:

- au plan français et francophone, l'ancrage fort au sein de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (A.P.E.R.A.U.), dont Marcel Bazin est trésorier. Regroupant dix-huit instituts français rejoints à partir de 1997 par douze instituts francophones européens, africains et canadiens, l'association mène une évaluation interne de ses formations, organise un colloque annuel et organise des partenariats scientifiques débouchant sur des travaux collectifs (ex. *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, éd. Economica, sous presse).
- au niveau européen, l'équipe est fortement impliquée dans l'Association of European Schools of Planning (AESOP), dont Anna Geppert est vice-secrétaire général. Regroupant 150 instituts en

Europe et dans le monde, AESOP organise un congrès annuel et développe des groupes de recherche thématiques (ex. " *planning law and property rights* ", co-animé par Vincent Renard, Ecole polytechnique, membre associé d'Habiter et Rachelle Alterman, Univ. Technion, Israel).

Enfin, la démarche adoptée est multi et inter-scalaire. Si les travaux relèvent de différents niveaux de l'échelle spatiale, du niveau local (planification et urbanisme, intercommunalité) au niveau mondial (métropolisation), ils révèlent également l'interdépendance entre ces échelles dans l'analyse des dynamiques territoriales (ex. mondialisation/métropolisation).

Le colloque " *la Champagne-Ardenne et la Picardie face aux défis de l'attractivité et de la compétitivité des territoires* " organisé les 22 et 23 juin 2006 fournit une illustration de cette posture qui est présente dans l'ensemble des travaux de recherche de l'équipe. (Annexe 1: programme et rapport du colloque).

2. Projet de recherche

Thèmes de recherche

Thème 1. Dynamiques et recompositions territoriales.....	6
1.1. La reconstruction des proximités et des identités spatiales:.....	7
a. Problématique:.....	7
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	7
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	9
1.2. Compétitivité et disparités régionales dans une économie mondialisée:.....	10
a. Problématique:.....	10
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	10
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	11
1.3. Mondialisation/métropolisation.....	12
a. Problématique:.....	12
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	12
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	13
Thème 2. Europe: effets de l'élargissement, action communautaire et communautarisation de l'aménagement.....	14
2.1. L'espace européen sous l'effet des élargissements de l'UE.....	15
a. Problématique:.....	15
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	15
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	15
2.2. L'action communautaire: évolution, évaluation.....	17
a. Problématique:.....	17
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	17
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	17
2.3. La communautarisation de l'aménagement.....	19
a. Problématique:.....	19
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	19
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	19
Thème 3. Planification: évolution des outils et des méthodes en France et en Europe.....	20
3.1. L'obligation de suivi des documents d'urbanisme.....	21
a. Problématique:.....	21
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	21
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	21
3.2. Nouveaux documents d'urbanisme et gestion du sol.....	22
a. Problématique:.....	22
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	22
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	22
Thème 4. Gouvernance des territoires et démocratie locale.....	23
4.1. La gouvernance par le projet.....	24
a. Problématique:.....	24
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	24
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	25
4.2. La participation du public aux décisions d'aménagement.....	26
a. Problématique:.....	26
b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:.....	26
c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :.....	26

Thème 1. Dynamiques et recompositions territoriales

L'analyse des dynamiques et recompositions territoriales permet d'appréhender le contexte et les enjeux de l'action publique. C'est également une attente forte de l'Etat vis-à-vis de la communauté scientifique en Champagne-Ardenne (axe identifié du CPER 2007-2013).

Pendant la période 2008-2011, l'équipe HABITER analysera trois clefs des dynamiques territoriales à l'oeuvre:

- La reconstruction des proximités et des identités spatiales. En effet, une tension s'instaure entre d'une part l'élargissement des bassins de vie et, d'autre part, la fragmentation des espaces urbains (1.1).
- La compétitivité et les disparités territoriales dans une économie mondialisée. Face aux disparités inter et intra régionales, l'action publique est à la recherche d'un équilibre entre, d'une part, le soutien de la compétitivité des territoires dotés d'atouts forts à développer et, d'autre part, l'expression de la solidarité vis-à-vis des espaces démunis (1.2).
- La métropolisation se traduit à la fois à l'échelle inter-urbaine, modifiant les équilibres des systèmes urbains au profit des villes les mieux insérées dans la mondialisation, et au sein des villes-régions métropolitaines où apparaissent de nouvelles lignes de fracture (1.3).

1.1. La reconstruction des proximités et des identités spatiales:

a. Problématique:

Dans un contexte de mobilité croissante, les bassins de vie se sont étendus et les trajectoires des individus sont en emprise croissante avec l'échelle mondiale. Parallèlement, dans un paradoxe apparent, la *proximité*, élément récurrent du discours politique et du marketing territorial, correspond aujourd'hui à une attente sociale renouvelée. Pour autant, la notion va-t-elle de soi?

Sur le plan conceptuel, la proximité demeure une notion polysémique dont il convient d'analyser les avatars:

- proximité spatiale et accessibilité;
- proximité physique et proximité virtuelle, rôle des NTIC;
- proximité spatiale et proximité sociale;
- sentiment de proximité et paysage...

La notion de proximité traverse bien des disciplines des sciences humaines et sociales. Elle se situe en effet au coeur d'une réflexion sur le lien social et la construction d'une identité collective, elle-même base d'une identité territoriale. Le terme de proximité renvoie à des notions de voisinage, d'effacement ou de diminution de la distance. Cependant, son utilisation par différentes disciplines a largement contribué à brouiller son caractère opératoire. En économie spatiale, la proximité est utilisée à travers le concept d'agglomération des activités et des hommes : elle renvoie à la notion d'efficacité économique. La psychologie de l'espace a forgé la notion de proxémique qui relie proximité et relation de l'individu aux autres (Moles et Rohmer, 1978). En sociologie, la notion a largement été utilisée dans l'analyse des rapports entre les groupes sociaux. La géographie, quant à elle, s'est emparée plus récemment de cette notion, en travaillant, entre autres, le thème de l'"échelle des proximités" (Jacques Chevalier, 2000).

Ainsi, si l'étude des mobilités permet d'appréhender la canevas autour duquel se recomposent les espaces urbains, périurbains, ruraux, le contenu social (sociétal) de la notion de proximité renvoie à la question des identités spatiales.

La réponse de l'aménageur doit s'adapter à cette nouvelle donne. Elle évolue dans divers champs: transports et déplacements (PDU de nouvelle génération), offre de services de proximité (administration par internet et redéploiement des services publics; regroupements de services intercommunaux, cf. Maisons de services publics), politiques d'emploi dans les quartiers en déséquilibre où leur proximité fait défaut (ZFU, CUCS...), restauration du lien social (dispositifs d'animation des quartiers).

Si le décalage entre l'échelle d'action de l'aménageur et celle du bassin de vie s'est atténué du fait des progrès de l'intercommunalité depuis la loi Chevènement, les fragmentations internes à l'espace urbain s'accroissent.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Le fil directeur de la proximité s'est dégagé progressivement dans les préoccupations de l'équipe de recherche. Il est apparu comme thème transversal de travaux de recherche et d'études de cas menés au cours des précédentes périodes quadriennales, notamment d'un grand nombre de travaux de recherche appliquée dans le champ de l'aménagement (ateliers de l'IATEUR), et des travaux plus conceptuels des géographes sur les proximités vécues.

Parmi les nombreuses entrées que la notion de proximité permet dans l'étude des espaces, deux

sont au coeur des réflexions menées par les membres de l'EA Habiter.

- a) le lien entre proximité et mobilité. L'étalement et la fragmentation de l'espace urbain de même que la modernisation des transports, permettant une maîtrise accrue des distances, ont modifié le rapport à la ville. Dans quelle mesure la mobilité accrue engendre-t-elle une diversification des pratiques urbaines qui pourraient avoir des effets sur la relation de proximité ? En d'autres termes, la mobilité est-elle synonyme de dissolution de la sociabilité de proximité ? La mobilité permet-elle la construction de nouvelles proximités ? Un certain nombre d'études, prenant le contre pied de la thèse bien connue de la "fin des quartiers" (Ascher, 1998), ont montré qu'une importante mobilité à l'intérieur de la ville n'était pas incompatible avec un fort ancrage dans le quartier. *A contrario*, les habitants peu mobiles d'un quartier ne sont pas forcément ceux qui s'identifient le plus complètement à lui (voir, en particulier, l'article de Jean-Yves Authier, "Habiter son quartier et vivre en ville : les rapports résidentiels des habitants des centres anciens" in *Espaces et sociétés*, n°s 108-109, 2002). Le rapport Mobilité urbaine /Ancrage territorial se conjugue de manière extrêmement variée selon les quartiers et les individus en fonction de différents critères (type de quartiers et des caractéristiques architecturales et fonctionnelles, appartenance socio-économique des individus, contexte urbain national etc.). Une des façons de l'aborder renvoie à ce que Jacques Chevalier appelle les "deux principes de proximité articulés", celle qui s'inscrit dans l'espace résidentiel et celle qui se déroule dans les lieux fonctionnels d'une ville polycentrique. Cette combinaison de mobilité s'inscrit dans des métriques et des espaces-temps différenciés. Une des préoccupations de recherche qui se dégage actuellement parmi certains membres de l'équipe Habiter s'inscrit dans cette problématique, en intégrant l'articulation qui existe entre mobilité et immobilité dans l'optique d'études comparatives entre des villes de différents continents (Europe, Afrique, Amérique latine).
- b) le lien entre proximité spatiale et proximité sociale est un thème qui renvoie à la notion d'espace social et de construction des identités spatiales. Il est travaillé par plusieurs membres de l'équipe dans des contextes urbains différents (Madagascar, Brésil...). La relation de causalité évidente, faite entre proximité et lien social, a depuis longtemps été contestée, par les sociologues de l'Ecole de Chicago en particulier, puis plus récemment par le biais des études menées dans les grands ensembles (voir l'article de Jean-Claude Chamboredon "Proximité spatiale et distance sociale", *Revue française de sociologie*, 1970). De même le géographe Xavier Piolle adopte-t-il "un doute radical sur le rôle exclusif de la proximité spatiale dans le lien social" (*Espace Géographique*, n°4, 1991, p.355). L'articulation est complexe entre espace et lien social - et l'identité collective qu'il permet.

Plusieurs membres de l'équipe ont d'ores et déjà identifié la place que cette thématique occupera dans leurs travaux à venir.

Pernette Grandjean, dont plusieurs travaux ont porté sur la proximité dans le cadre de l'analyse du ravitaillement des métropoles d'Amérique latine (types de marchés, accessibilité, préférences des consommateurs... voir D. Douzant-Rosenfeld et P. Grandjean: *Nourrir les métropoles d'Amérique Latine. Approvisionnement et distribution*, Ed.l'Harmattan collection villes et entreprises, Paris 1995) s'engage maintenant dans une réflexion qui relie les questions de mobilité des citoyens et de proximité. Comment et dans quelles circonstances les citoyens se déplacent-ils, à quelles distances de leur domicile ? Dans les pratiques spatiales des habitants, entrent des éléments de nature objective (fonctions, localisations d'activités, accessibilité par les transports etc.) mais aussi des éléments de nature subjective (mémoire des lieux pratiqués, hiérarchisation effectuée par les individus, rôle des repères etc.) qui permettent de se représenter des lieux de la ville et d'en construire une image. Celle-ci influe sur l'attractivité des lieux. Le travail sur l'"image de la ville " n'est pas en soi novateur (cf Lynch et autres) mais il s'agit ici de relier image et mobilité. La recherche prendra appui sur l'exemple des villes brésiliennes mais elle pourra trouver un terrain de confrontation comparative auprès de différents chercheurs de l'EA qui travaillent sur d'autres continents sur des thèmes proches.

Catherine Fournet-Guérin, qui a largement publié sur le thème de la proximité socio-spatiale à partir de l'exemple de Tananarive, met l'accent sur la caractéristique des villes des pays en développement. Ici, les thématiques liées à la proximité sont à mettre en relation avec le très faible

équipement en véhicule personnel des citadins, avec l'intensité des déplacements quotidiens à pied ou en transport en commun, souvent défailnants. Cette question des mobilités urbaines à échelle locale, déjà abordée sous différents aspects (pratiques nocturnes, marchés urbains), fera l'objet de nouvelles études dans la période du prochain contrat quadriennal, en particulier autour de la question proximité/conflits et tensions, question revêtant une acuité particulière dans les villes en développement.

Dans la continuation du travail amorcé dans sa thèse sur le conflit à Belfast, Florine Balif entend poursuivre l'analyse des recompositions identitaires et des mobilisations locales, notamment par l'émergence des associations de riverains dans un contexte d'hostilité croissante. Dans cette perspective, elle participera aux journées d'études des 30 novembre et 1^{er} décembre 2006 sur le thème « *Vivre avec son étrange voisin, altérité et relations de proximité dans la ville, XVIII-XXe siècle* », organisées par l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Elisabeth Dury, qui vient de publier un article interrogeant la proximité qu'entretiennent les Berlinoises avec leur espace urbain réinventé et analysant leurs pratiques spatiales concernant les recompositions territoriales qui travaillent Berlin depuis la disparition du Mur. Au cours du prochain contrat quadriennal, l'analyse sera complétée par l'étude de la perception de la proximité intra-urbaine, puis appliquée également à l'ensemble Berlin/Brandebourg, deux régions en contact de fait mais dont la relation de proximité (conflictuelle dans les discours et mais réelle dans les échanges au niveau des habitants) mérite d'être questionnée.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Projet "jeunes chercheurs" sur la mobilité dans les villes européennes, africaines, latino-américaines à mettre en place en 2008 (voir Céline Vacchiani).
- « Le sentiment de proximité en situation de changement »: recherche sur l'appropriation par les usagers de nouveaux équipements :
 - de vie de quartier (centres commerciaux, de services, de loisirs)
 - de transport (tramway de Reims, TGV)
 - d'accès au numérique (bornes et cafés internet, accès DSL)

Valorisant une série d'enquêtes-terrain adossées aux enseignements de L3 (géographie parcours aménagement) et de M1 (Masters professionnel et recherche), ce travail de recherche visera à mieux cerner les évolutions du concept de proximité dans les situations où l'environnement quotidien est sujet au changement.

Séminaires:

- un séminaire bimensuel interne à l'EA Habiter
- deux rencontres annuelles ouvertes: aux étudiants (école doctorale, master) et aux acteurs de l'aménagement (élus, praticiens).

Un rapport d'étape annuel (rapport de printemps) permettra d'évaluer les résultats de cette recherche en vue d'une publication.

Enfin, ce thème présente des liens forts avec l'axe inter-labos sur l'identité qui justifieraient une collaboration et une valorisation communes.

1.2. Compétitivité et disparités régionales dans une économie mondialisée:

a. Problématique:

La mondialisation des échanges et la mise à mal des protectionnismes ont entraîné une concurrence accrue entre les territoires. En réponse à ces évolutions, les acteurs publics recentrent leur interventions autour de la notion de compétitivité (développement des capacités d'innovation, principal avantage comparatif des territoires dans les pays industrialisés).

Présent au coeur de l'Agenda de Lisbonne, ce paradigme nourrit l'intervention publique à toutes les échelles. Ainsi, dans le cadre de la négociation de la programmation 2007-2013 des aides régionalisées, la Commission Européenne demande aux autorités de gestion d'affecter 75% des crédits du FEDER sur un axe « *Recherche, innovation et transfert de technologie* ». Au niveau national, ce paradigme illustré par le changement de dénomination de l'ex-DATAR fonde les politiques des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale. Au niveau local, la réponse des acteurs locaux montre l'importance de leurs attentes (investissements des collectivités territoriales dans l'enseignement supérieur, vive contestation en Champagne-Ardenne lors de la parution du zonage communal pour les projets de recherche du pôle de compétitivité IAR, soutien aux parcs technologiques de référence...).

Ce foisonnement d'actions appelle toutefois une vigilance. Le rôle de l'innovation, apparente évidence, va-t-il de soi?

La question des facteurs de la compétitivité mérite une analyse plus fine: s'il est démontré que la capacité d'innovation joue un rôle moteur dans un certain nombre d'espaces, cette démarche est-elle transposable à toutes les échelles, et à tous les territoires? Quelle est la part des facteurs structurels (socle d'activités présentes et effets de masse, à l'image des agro-industries en Champagne-Ardenne, " externalités positives " tel l'équipement en infrastructures de transport)? Quelle est la marge de progression associée au développement de l'attractivité, notamment aux investissements internationaux? Comment appréhender et anticiper les effets des mutations démographiques - vieillissement, voire perte de population (cas de la Champagne-Ardenne) - sur la compétitivité de demain? Enfin, selon quel(s) dosage(s) peut-on répartir l'effort pour optimiser la complémentarité entre les objectifs de compétitivité et de solidarité?

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

L'EA HABITER a déjà développé des travaux consistants sur le thème de la compétitivité pendant la période 2004-2007: colloque sur " *La Champagne-Ardenne et la Picardie face aux défis de l'attractivité et de la compétitivité des territoires* "; ouvrage collectif en cours de publication sur " *attractivité et compétitivité, nouveaux paradigmes pour l'aménagement des territoires*" (voir bilan d'activité). Ces travaux ont permis d'apporter un éclairage conceptuel mais aussi de développer un réseau de partenaires solide pour prolonger les travaux sur ce thème.

La notion de compétitivité est souvent associée à celle d'attractivité (voir la relation DIACT/AFII). Dans cette optique, la thèse d'Elisabeth Dury propose une démarche géographique de lecture et d'analyse de l'espace urbain fondée sur l'attractivité. Celle-ci vise un double objectif, théorique et méthodologique : la construction du concept en géographie et la proposition d'un instrument de mesure de l'attractivité. A partir de l'exemple d'une métropole européenne à savoir Berlin, il s'agit d'une réflexion multiscalaire aboutissant à l'identification des conséquences de l'évolution du binôme attractivité/attraction des lieux sur la structure urbaine.

Dans le prolongement de cette démarche, l'équipe organisera ses travaux pendant la période 2008-2011 selon les orientations suivantes:

- développement d'une économie de la connaissance

- anticipation des mutations démographiques dont une première étape s'est concrétisée par l'élaboration en partenariat avec l'INSEE d'un Atlas des territoires (MB)
- impact des équipements structurants : TGV Est, plateforme aéroportuaire de Vatry

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

Les éléments de programmation 2008-2011 spécifiques à ce thème ne sont pas confirmés à ce jour. Dans le prolongement des contacts en cours :

- L'EA Habiter proposera à la DIACT une évaluation des effets territoriaux des investissements du pôle compétitivité Industrie et Agro-Ressources Champagne-Picardie.
- Le contrat d'évaluation in itinere des dispositifs de pilotage des programmes communautaires - volet 1: axe recherche, innovation et transfert de technologie (voir thème 2.2. L'action communautaire: évolution, évaluation) apportera en tout état de cause les matériaux nécessaires pour un approfondissement de cette thématique.
- De même, à l'échelle des métropoles européennes et américaines, l'ATIP coordonnée par Céline Vacchiani permettra de disposer d'une analyse de la capacité d'innovation des entités urbaines et de leurs effets induits (cf. thème 1.3 Métropolisation/mondialisation).

1.3. Mondialisation/métropolisation

a. Problématique:

“ Traduction urbaine de la mondialisation ” selon l'expression de Claude Lacour, la métropolisation reconstruit et déconstruit l'espace à différents niveaux de l'échelle: le caractère sélectif et auto-entretenu du processus dessine une carte des “ villes et régions qui gagnent ”, y compris sur le territoire européen, et laisse des territoires en creux; les mécanismes d'étalement et de fragmentation des espaces urbains affectent en profondeur l'organisation spatiale des métropoles (au sens de villes-régions) et engendrent des risques sociaux et environnementaux encore difficiles à évaluer.

Des interrogations subsistent:

- sur les facteurs de la métropolisation: si l'on retient la distinction métropolisation-métapopolisation introduite par François Ascher, pourquoi certaines villes connaissent-elles cette évolution spécifique: existe-t-il un seuil de taille? un facteur ou une combinaison particulière de facteurs déterminants?
- sur les diverses formes que prend la métropolisation dans le monde (peut-on en établir une typologie?) et sur ses stades (y a-t-il répétition des trajectoires? où mène le processus?)
- sur le rôle des politiques publiques visant à soutenir le processus (ex. coopérations métropolitaines en France) ou à l'accompagner afin de limiter les risques qui lui sont associés (voir aussi thèmes planification et gouvernance);
- sur les perturbations induites par la mondialisation à l'échelle des systèmes complexes que sont les systèmes de villes et sur les phénomènes de rattrapage ou de déclassement au sein des hiérarchies urbaines.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Les recherches menées par l'équipe au cours de la période ont effectué des aller-retours entre les aspects de gouvernance/démarche de projet des coopérations métropolitaines françaises (qui seront abordés dans le thème 4, dans la mesure où ils ne sont pas nécessairement spécifiques à l'échelle métropolitaine) et les dynamiques spécifiquement métropolitaines.

Sur cet aspect, la période quadriennale actuelle a vu la concrétisation des travaux de plusieurs membres de l'équipe (Marcel Bazin, Catherine Fournet-Guérin, Anna Geppert, Céline Vacchiani, voir bilan d'activités).

L'objectif scientifique de la prochaine période quadriennale sera de:

- clarifier les facteurs et les étapes des processus de métropolisation à partir d'une approche comparative de cas illustrant différents stades de la métropolisation, allant de la petite métropole malgache macrocéphale en fort essor aux métropoles européennes plus anciennes et plus structurées;
- confronter les “ villes-régions ” européennes de niveau mondial à leurs compétitrices d'Asie et d'Amérique du Nord;
- Approfondir la réflexion autour de la mesure de la mondialisation à travers le rôle des acteurs principaux que sont les investissements directs étrangers (IDE) et les multinationales. Les impacts des IDE sur les territoires urbains permettent en effet une approche géographique de la mondialisation.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- ATIP : Analyse comparative entre MSA américaines et agglomérations européennes sur la localisation des activités économiques et leur capacité à attirer de nouveaux secteurs d'activité. La capacité d'innovation des entités urbaines et les effets induits, dans un contexte de mondialisation, seront ici analysés
- Projet de constitution d'un groupe de travail international autour de: Prof Wu Zhiqiang, Université de Tongji, Chine; Prof Margaret Dewar, University of Michigan, USA; Prof Andreas Faludi, Université de Delft, Pays-Bas, Anna Geppert.

Thème 2. Europe: effets de l'élargissement, action communautaire et communautarisation de l'aménagement

Si l'Union Européenne n'a pas vocation à se substituer aux états-membres ni aux collectivités territoriales comme aménageur, elle n'en exerce pas moins une influence croissante sur leur action. D'une part, le volume croissant des financements communautaires influe sur l'allocation des investissements publics. D'autre part, l'activité normative de l'Union fait évoluer le cadre de l'action des pouvoirs publics.

Le développement de cette orientation, qui n'était pas comprise dans le projet scientifique 2004-2007 de l'équipe, est lié aux évolutions de sa composition qui a permis de réunir des compétences dans ce domaine (Gillet-Lorenzi, Vacchiani, Rosière, Geppert). L'organisation du colloque international *Villes d'Europe, Europe des villes* dès la période quadriennale en cours (Reims, novembre 2007) donnera une première concrétisation à ce thème appelé à occuper une place croissante dans nos travaux.

Dans la période 2008-2011, la politique scientifique se composera de trois volets:

- L'impact des élargissements sur les disparités régionales et le développement du système urbain en Europe (2.1).
- L'analyse des évolutions de l'action communautaire (agenda 2007/2013) et l'évaluation de ses effets (2.2).
- La communautarisation de l'aménagement en France et dans les autres états-membres (2.3).

2.1. L'espace européen sous l'effet des élargissements de l'UE

a. Problématique:

A la suite des élargissements récent et en cours, au premier janvier 2007, l'Europe des 27 aura gagné sur l'Europe des 15 plus d'un million de kilomètres carrés et plus de cent millions d'habitants – soit un gain d'un tiers en superficie, de plus d'un quart en population, mais seulement d'un dixième en richesse (PIB).

La gestion même de cette dernière vague d'élargissements marquée par des périodes de transition longues montre assez l'importance des enjeux de cette réunification qui demeure porteuse de risques - économiques, sociaux, environnementaux - autant que d'opportunités.

Dans les années à venir, l'achèvement de l'ouverture des frontières intérieures de l'Union produira des effets importants sur l'économie des Etats-membres, sur les dynamiques migratoires, sur l'évolution des déséquilibres inter et intra-régionaux. Les mobilités, fonction-miroir de ces disparités, constituent une entrée méthodologique et conceptuelle pertinente pour saisir les dynamiques affectant le maillage démographique et territorial européen. Elles constituent également un facteur important des rééquilibrages – ou de l'accentuation des déséquilibres futurs (ex. évasion des jeunes, et notamment des jeunes diplômés des nouveaux états-membres potentiellement dévastatrice).

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Dans ce champ particulièrement vaste, l'EA 2076 Habiter concentrera ses recherches de la période quadriennale 2008-2011 sur les champs suivants:

- une analyse de l'évolution des disparités régionales visant à déterminer les facteurs de convergence et les sources de blocage (innovation, mouvements de population, rôle des villes comme moteurs de l'intégration).
- une formalisation des mouvements de dépopulation/concentration de population dans le cadre de l'Europe élargie.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- association au projet RESPUS (« Regional European Polycentric Urban System », programme Interreg IIIB – CADSES): ce programme analyse l'émergence d'un réseau de villes polynucléaire en Europe Centrale et le rôle des villes dans l'intégration régionale. Anna Geppert y intervient actuellement comme expert français (projet à mi-parcours).
- préparation d'HDR : Frédéric Piantoni (2007-2010, dir. Léna Sanders). Dans ce cadre, F. Piantoni utilisera le matériel statistique d'Eurostat ou des extractions spécifiques sur les mobilités (base ORATE) pour des analyses comparées en UE. L'ambition est d'introduire des formes de modélisation dans les mouvements migratoires à l'œuvre en y associant d'autres dynamiques de flux (informationnel, culturel, commerciaux, pouvoirs). L'ambition prédictive vise également à la définition des processus de substitution, particulièrement dans le cas des mobilités humaines [pays d'émigration mais aussi d'immigration de peuplement par substitution : départ des roumains, arrivée des moldaves].

Le lien entre mobilité humaine et discontinuités territoriales, bien que largement développé (C. Grasland, D. Delaunay, N. Catan), doit désormais dépasser le stade de monographies descriptives attachées à des espaces particuliers pour s'ouvrir à des approches analytiques à plusieurs échelles. L'apport systémique est étroitement corrélé aux méthodes de modélisation des flux migratoires. Il est également un préalable à une réflexion sur les structures d'aménagement du territoire à l'échelle européenne par sa capacité à exprimer des potentiels démographiques en lien avec d'autres indicateurs politiques et économiques.

2.2. L'action communautaire: évolution, évaluation

a. Problématique:

Si le FEDER est institué en 1975, c'est avec les paquets Delors I (1988, Conseil européen de Bruxelles) et II (1992, Conseil européen d'Edimbourg) que l'Union Européenne développe une véritable action dans le champ de l'aménagement. D'inspiration française, la politique régionale (ou de cohésion) qui émerge devient progressivement structurante, notamment en raison des règles de cofinancement qui font converger politiques européennes et nationales.

Face aux besoins accrus liés aux élargissements de l'Union, dans un contexte budgétaire de vaches maigres, les politiques régionales ont vocation à devenir plus sélectives et à faire la preuve de leur efficacité. Parallèlement, la question du saupoudrage trouve une actualité renouvelée.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

L'EA 2076 Habiter concentrera ses recherches sur les champs suivants:

- évolution des politiques régionales de l'Union: quelles modalités de mise en oeuvre dans un contexte de rétrécissement des aides dans les anciens états-membres? quelles solutions d'accompagnement pour les territoires en sortie de dispositif?
- évaluation: l'efficacité des dispositifs actuels est l'objet d'interrogations; des études empiriques [Evers, 2006] ont montré que la corrélation entre montants d'aides accordés et trajectoires de convergence régionales est peu élevée: les indicateurs utilisés pour l'évaluation sont-ils suffisants?
- la ville et les grands équipements, prochain terrain de l'action communautaire? l'expérimentation menée au cours de la période 2000-2006 sur les PIC Urban a vocation à être prolongée et étendue au cours de la période 2007-2013. Un recentrage de l'action de l'Union sur les villes et sur les grands équipements pourrait-il permettre de concilier les impératifs de sélectivité, d'efficacité (effet-levier plus important) et de visibilité (en période d'eurosepticisme)?
- l'étude de l'effet des financements européens sur la perception de l'Europe et éventuellement d'un sentiment identitaire européen (ex. dépassement des représentations en termes de catholiques/protestant et Irlandais/britanniques en Irlande du Nord, Florine Balif).

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Programme de recherche: évaluation *in itinere* des dispositifs de pilotage des programmes communautaires régionalisés
En partenariat avec le SGAR Champagne-Ardenne (financement sur les crédits d'ingénierie/assistance technique du FEDER).
Malgré l'existence des outils d'évaluation requis par les textes, la question de l'évaluation qualitative de l'impact territorial de la dépense communautaire demeure patente (dynamisation des territoires, mais aussi visibilité de l'Europe aux yeux des citoyens).
L'évaluation *in itinere* ne se substitue pas aux outils en place; le dispositif vise à travailler sur l'ensemble des aspects méthodologiques (indicateurs, pour faire émerger des indicateurs qualitatifs et transversaux; rôle des différents acteurs dans la programmation, avec l'interrogation sur la faisabilité d'un réseau de correspondants thématiques qui se verraient confier une pré-sélection des dossiers)

Une première phase (automne 2007/ automne 2008) porte sur l'axe 1: Recherche, innovation, transfert de technologie directement lié à la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne. Cet axe présente un double intérêt: un enjeu fort pour l'autorité de gestion des programmes dans une région au potentiel de recherche/innovation modeste ; intérêt méthodologique dans un champ peu couvert dans les périodes antérieures.

Cette première étape-test est appelée à déboucher sur un programme plus ambitieux dans la suite du quadriennal par un élargissement à d'autres dispositifs (autres axes du FEDER, FSE, second pilier de la PAC) et par l'élaboration d'un guide méthodologique.

- Projet de comparaison européenne:

En appui sur les correspondants du réseau européen AESOP, une comparaison des outils d'évaluation et des dispositifs de pilotage des programmes communautaires sur la période 2007-2013 permettra:

- dans une première phase, de recenser les bonnes et les mauvaises pratiques, d'analyser les besoins d'ingénierie, notamment dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale;
- dans un second temps, d'élaborer un guide méthodologique européen du pilotage des aides.

2.3. La communautarisation de l'aménagement

a. Problématique:

Au-delà de ses politiques régionales, l'Union Européenne exerce une influence croissante sur le champ de l'aménagement par plusieurs canaux :

- son activité normative fait évoluer le cadre d'action des pouvoirs publics et le droit de l'urbanisme;
- des textes non contraignants, tel le SDEC adopté au Conseil de Potsdam des 10 et 11 mai 1999, propagent des concepts, voire des objectifs, progressivement appropriés et déclinés par les acteurs (ex. le polycentrisme du maillage urbain)
- les mises en réseau d'acteurs (programmes transfrontaliers, euro-districts, eurorégions...) révèlent les difficultés d'intégration dans des contextes institutionnels variés mais opèrent également un « métissage » des cultures nationales.

Ces processus sont-ils réellement intégrateurs? A quel rythme? Conduisent-ils à un désir d'Europe (prise de conscience de l'échelle européenne des enjeux territoriaux) ou à un refus d'Europe (vécue comme une contrainte)?

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

La composition actuelle de l'équipe réunit des compétences territoriales qui couvrent une grande partie du territoire de l'Union (monde anglo-saxon et Irlande: Florine Balif; PECO et pays scandinaves: Anna Geppert; Italie et pays méditerranées: Sandro Balducci...). Elle réunit également des compétences disciplinaires dont il sera intéressant de faire jouer la complémentarité (Emmanuelle Lorenzi enseigne le droit communautaire et l'utilise constamment dans ses travaux de recherche; Florine Balif offre l'entrée des sciences politiques; etc.). Enfin, le fort ancrage de l'EA dans le réseau AESOP débouche sur des collaborations qui offrent de nombreuses occasions de travailler le sujet.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Participation à l'élaboration du projet de directive européenne relative à l'harmonisation des métiers d'urbaniste (élaboration prévue à l'horizon 2010, en partenariat avec les groupes de travail mis en place par l'APERAU et par AESOP)
Cette directive définira les qualifications requises pour une reconnaissance européenne des diplômes délivrés dans l'ensemble de l'Union Européenne. La participation à ce groupe de travail permettra de croiser les pratiques professionnelles dans les pays membres de l'Union et leurs cultures professionnelles variées.
- Elaboration d'outils de formation à la dimension européenne de l'aménagement et de l'urbanisme à destination des professionnels et élus exerçant dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Thème 3. Planification: évolution des outils et des méthodes en France et en Europe

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a été présentée comme une refondation de la planification urbaine française. Afin de promouvoir un développement urbain durable, ce texte prône le développement d'une planification répondant aux objectifs de renouvellement urbain, de cohérence et de solidarité. De nouveaux outils incarnent cette vision stratégique de la planification : Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de l'aire urbaine et Plan Local d'Urbanisme à l'échelle des communes.

Pour autant, ces évolutions qui touchent les outils et les méthodes applicables à la planification française restent à évaluer : la loi SRU apporte-t-elle des réponses efficaces aux critiques formulées à l'encontre des documents antérieurs au premier rang desquels le schéma directeur, ou bien est-elle seulement à l'origine, comme certains l'affirment, d'une simple " agitation juridique " sans réels effets concrets ? Comment les acteurs locaux s'inscriront-ils dans ces démarches de projet appliquées à la planification urbaine ?

Une première analyse de ces évolutions a été menée dans le laboratoire pendant la période quadriennale en cours; elle est présentée dans l'ouvrage *Des plans aux projets, une introduction à la planification urbaine* (A. Geppert & E. Lorenzi, éd. CERTU, 2007). De même, elle a nourri une journée d'étude sur " les nouveaux documents d'urbanisme " organisée en partenariat avec le CNPFT le 15 juin 2006 à l'intention de urbanistes de Champagne-Ardenne.

La constitution d'un réseau " urbanistes en Champagne-Ardenne " coanimé par le CNPFT et le l'IATEUR (rencontres bisannuelles, site internet, échanges d'expériences) permettra de conforter cette dimension de transfert de savoirs et de savoir-faire du laboratoire en direction des milieux professionnels, très demandeurs d'éclairages face à l'importance des évolutions en cours.

Enfin, cette évolution n'est pas spécifique au système français. Dans la plupart des autres pays européens, on constate l'émergence des démarches globales (comprehensive planning), stratégiques et orientées vers le projet (strategic and project-oriented planning). Dès lors, une dimension comparative devient féconde, tant pour éclairer cette évolution qu'en vue d'un partage du savoir-faire français, notamment avec les nouveaux états-membres de l'Union Européenne.

Le travail scientifique de la prochaine période quadriennale mettra l'accent sur :

L'obligation de suivi des documents d'urbanisme (3.1)

Une évaluation de la pertinence des nouveaux documents de planification urbaine et notamment de leurs conséquences en matière de gestion du sol (3.2)

Pour ces deux thèmes, les travaux menés sur le territoire français seront articulés à une démarche comparative menée à l'échelle européenne en partenariat avec d'autres instituts du réseau AESOP.

3.1. L'obligation de suivi des documents d'urbanisme

a. Problématique:

L'application à la planification urbaine de la démarche de projet introduit des conséquences notables en matière de méthodologie d'élaboration des documents d'urbanisme. Un diagnostic préalable s'avère, dans tous les cas, nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable porteur des orientations intéressant la commune ou l'agglomération concernée. La démarche aurait été incomplète sans la présence de mécanismes de suivi des documents. Ce dispositif, prévu dès décembre 2000 pour les SCOT, a été étendu aux PLU par la loi du 13 juillet 2006.

Dans son principe la présence d'un tel suivi s'avère indispensable au maintien, par les documents de planification, de leur caractère réellement stratégique. Indispensable, l'introduction d'une telle obligation n'en constitue pas moins un nouvel enjeu pour les acteurs locaux aux premier rang desquels les autorités locales. En effet, si l'obligation est prévue, les conditions de sa mise en œuvre, restent, elles, à définir.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Sur la base d'un premier travail de recherche appliquée mené à l'échelle du SCOT d'Epernay et sa région en 2006, une réflexion sera menée sur le thème du suivi des documents de planification urbaine : SCOT, PLU.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- préparation d'une thèse de doctorat sur le suivi des documents d'urbanisme issus de la loi SRU : Anne Chobert (dir. M. Bazin & Emmanuelle Lorenzi, période 2006-2009).
- Convention de partenariat avec le Centre d'études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU, Ministère de l'Equipement). Elle permettra de :
 - financer les recherches (6800€ en 2006);
 - bénéficier de la banque de données en cours d'élaboration par le CERTU (opération Scot-témoin)
 - ouvrir la voie à des transferts des enseignements de cette recherche vers les acteurs locaux de la planification.
- Par ailleurs, l'équipe se rapprochera des collègues d'instituts européens impliqués dans les procédures d'évaluation de ce type afin de créer un groupe de travail international sur le sujet.

3.2. Nouveaux documents d'urbanisme et gestion du sol

a. Problématique:

Le rapport Pelletier de février 2005 met en cause la qualité des documents d'urbanisme : ces derniers favoriseraient la forme en négligeant le fond. Le rapport souligne en particulier les conséquences de ce défaut de qualité sur la gestion du sol.

Une réflexion sur le thème de la relation entre la qualité des documents de planification et la qualité des décisions qui en découlent (en particulier permis de construire) trouve un intérêt scientifique tout particulier à la lumière de la réforme initiée par l'ordonnance de décembre 2005 amenée à être complétée par un décret en Conseil d'Etat au cours du dernier trimestre 2006.

Enfin, la question de la gestion du foncier voit son actualité renouvelée en France du fait des conséquences de l'étalement urbain, et en Champagne-Ardenne par les dynamiques particulières accompagnant l'arrivée de la LGV Est-européenne.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

La question des relations existantes entre le niveau de qualité des documents d'urbanisme et la pertinence des autorisations d'urbanisme dont les permis de construire est au centre des réflexions concernant le passage de l'intention à la mise en oeuvre d'un projet stratégique de territoire.

En matière de recherche, la participation d'Emmanuelle Gillet-Lorenzi au travail d'élaboration du décret en Conseil d'Etat concernant le permis de construire et les autorisations d'urbanisme ancre les travaux de l'équipe au coeur de l'évolution du dispositif.

La maîtrise du foncier apparaît comme une deuxième clef de voûte d'une gestion des sols stratégique et cohérente. Or, celle-ci échappe encore largement aux collectivités locales et le foncier demeure une source de blocages fréquente.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Transferts de savoir-faire: Collaboration avec le CNFPT et avec le Ministère de l'équipement
 - élaboration d'outils afin d'assurer la formation des formateurs des instructeurs en poste dans les collectivités territoriales et dans les DDE
 - Interventions à destination des élus locaux.
- Projet de thèse d'Hubert Wattiez (chargé de l'observatoire du foncier de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims): le foncier dans la problématique de l'étalement urbain (période 2006-2009, dir Marcel Bazin et Vincent Renard)
- Projet d'association de l'EA au groupe de travail " planning law and property rights " d'AESOP co-animé par Rachelle Alterman (Univ. Teknikon, Israël) et Vincent Renard (Ecole Polytechnique, chercheur associé de l'EA Habiter).

Thème 4. Gouvernance des territoires et démocratie locale

Dans les sociétés occidentales, la démocratie représentative traverse aujourd'hui une crise. Parallèlement, on assiste à une demande de participation croissante du public à la gestion de son quotidien et de son cadre de vie, notamment face aux décisions d'aménagement (ex. infrastructures). En France, ce double mouvement est conforté par la décentralisation, à l'origine d'un accroissement des pouvoirs détenus et exercés par les instances locales.

Cette problématique s'avère particulièrement prégnante dans le domaine de l'aménagement. D'une part, les démarches de projet expérimentées depuis 1995 (pays, agglomérations, ou encore plus récemment coopérations métropolitaines) s'appuient sur cette appétence pour la participation afin de mobiliser l'ensemble " des forces vives " autour d'un projet de territoire. D'autre part, l'évolution du cadre juridique français accroît, à la lumière des textes communautaires, la place de la participation dans l'élaboration des décisions d'aménagement.

Le cadre actuel est-il adapté à un épanouissement de modes de gouvernance répondant aux attentes contemporaines ? Jusqu'où peut-on aller dans la démocratie participative sans remettre en cause la démocratie représentative ? Quel chemin les acteurs de l'aménagement ont-ils encore à parcourir pour s'appropriier ces nouveaux modes de gouvernance en émergence ? Le développement de ces modes de gouvernance contribue-t-il efficacement à faciliter la mise en œuvre des décisions nécessaires à la concrétisation des opérations d'aménagement ?

Les orientations de l'équipe pour la période 2008-2011 s'articuleront autour des thèmes suivants :

- la gouvernance par le projet (4.1.)
- la participation du public aux décisions d'aménagement (4.2)

4.1. La gouvernance par le projet

a. Problématique:

L'introduction des démarches de projet dans la planification connaît un vif succès. La loi du 25 juin 1999 (LOADDT) lui a donné une impulsion décisive en confortant le pays initialement créé par la loi du 4 février 1995 (LOADT), en lui ajoutant l'agglomération et en inscrivant l'Agenda 21 dans le dispositif Français. Ainsi, l'ancrage territorial des politiques de développement durable se trouve affirmé grâce aux chartes de pays et aux projets d'agglomération.

La loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat a apporté un second souffle aux démarches de pays: 50% des pays actuels ont été créés entre mi-2004 et mi-2005. Au mois de juin 2006 l'observatoire ETD recensait 358 pays dont 322 reconnus par le préfet de région et 36 en cours de finalisation. Près de 44 % de la population française vit aujourd'hui dans des pays reconnus ou en projet. Rappelons également la présence, au 30 juin 2005, de 283 contrats de pays signés par l'Etat en métropole en application du volet territorial des contrats de plan Etat-Régions. Depuis 2003, l'appel à projets « coopérations métropolitaines » a permis de transposer la méthode aux 15 réseaux de coopération métropolitaine bénéficiant du soutien de l'Etat pour l'élaboration de leur projet.

La démarche de projet trouve également une application directe en urbanisme. En effet, les documents que sont le SCOT et le PLU sont assimilés à des outils de planification stratégique : en application de la loi du 13 décembre 2000 solidarité et renouvellement urbain, SCOT et PLU sont porteurs du projet d'aménagement et de développement durable, de l'agglomération ou de l'aire urbaine, pour l'un, et de la commune pour l'autre.

Outre l'analyse spécifique de chacun de ces outils, il semble donc indispensable de s'interroger sur la présence d'une réelle cohérence entre les projets de territoire portés par les pays et les agglomérations, d'une part, et, d'autre part, les projets d'aménagement portés par les PLU et surtout les SCOT. Il faut rappeler qu'en 2005 67 pays reconnus ou en projet incluaient une agglomération constituée en communauté d'agglomération ou en communauté urbaine. Précisons également que sur 44 agglomérations ayant signé un contrat d'agglomération et incluses dans un périmètre de pays, seules 6 avaient signé une convention destinée à assurer la complémentarité entre contrats de pays et contrats d'agglomération.

Au-delà du premier constat de réussite il semble donc opportun de réaliser une évaluation plus minutieuse des forces et faiblesses de ces démarches de projet. Ont-elles réellement favorisé les initiatives locales ? Ont-elles effectivement lié le rural et l'urbain ? L'adhésion au projet à l'origine de la définition du périmètre du pays est-elle pérenne ? Ce dernier point semble essentiel, dans la mesure où il est difficile d'ignorer le rôle incitatif qu'ont joué les volets territoriaux des CPER 2000/2006 dans la montée en puissance rapide du dispositif.

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Le positionnement de l'équipe découle naturellement des nombreux travaux de recherche appliquée (ateliers territoriaux, diagnostics et élaboration de chartes de pays) ainsi que des publications de la période quadriennale 2004-2007.

En effet, la période 2008-2011 apparaît comme un moment opportun pour un bilan plus approfondi des démarches de première génération (pays, agglos) où l'on bénéficie enfin d'un recul suffisant; et de transferts éventuels de leurs résultats vers des territoires moins avancés.

Il y a en effet nécessité d'évaluer:

- le degré d'implication des partenaires après l'échéance de la production du projet de territoire (suivi du projet, portage des projets);
- la pérennité des démarches dans le temps, au-delà des CPER 2000-2006 financièrement incitatifs, au-delà de la phase d'élaboration du projet porteuse d'émulation, au-delà des premières expériences de fonctionnement réel;
- la cohérence entre projets de territoire et documents de planification;

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Candidature au programme ESPON 2007/2013 (ORATE) sur le thème: « la gouvernance par le projet »
Partenaires: Institut Royal de Technologie de Stockholm (Suède), Université technique de Delft (Pays Bas), Université de Groningen (Pays Bas), Politecnico de Milan (Italie), Université de technologie de Prague (République Tchèque). L'EA Habiter est pilote du programme.
- L'EA proposera au Conseil Régional, dans le cadre du CPER 2007-2013, une évaluation de la pérennité et des effets des démarches pays sur les dynamiques territoriales;
- L'EA se rapprochera de la DIACT et d'ETD afin d'inscrire ses travaux dans les démarches des Observatoires des territoires existants.
- Le CERTU sera partenaire pour l'articulation démarches de projet/ documents de planification

4.2. La participation du public aux décisions d'aménagement

a. Problématique:

Nos systèmes politiques actuels occidentaux se caractérisent par la généralisation d'une démocratie exprimée le plus souvent de façon indirecte par le biais de la représentation. Or ce moyen d'expression indirecte de la démocratie semble aujourd'hui en crise. Simultanément on assiste à une demande de participation croissante du public à la gestion de son quotidien et de son cadre de vie. Ce double mouvement s'avère totalement compatible avec le renforcement contemporain du mouvement décentralisateur lui-même à l'origine d'un accroissement des pouvoirs détenus et exercés par les instances locales : si les citoyens aspirent à une participation accrue à l'élaboration des décisions intéressant leur quotidien ils ne sauraient en revanche exercer in fine le pouvoir de décision. Ainsi démocratie représentative et démocratie participative loin de s'opposer apparaissent complémentaires.

Cette problématique s'avère évidemment particulièrement prégnante dans le domaine de l'aménagement. En la matière, l'efficacité des décisions publiques est conditionnée à la capacité des autorités locales compétentes à associer la population, et de façon plus générale l'ensemble des forces vives d'un territoire, le plus en amont possible des processus décisionnels.

Le cadre juridique français sur la base duquel se développent les nouveaux modes de gouvernance des territoires a récemment évolué avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ou encore avec la loi démocratie de proximité du 27 février. L'influence communautaire, loin d'être secondaire, s'avère en outre décisive.

Au-delà de ces évolutions, une analyse des dispositifs effectivement mis en œuvre laisse apparaître le chemin encore à parcourir pour ne pas assimiler l'information des acteurs avec une réelle participation de ces derniers aux décisions à l'origine de l'évolution de leur territoire.

Le cadre juridique aujourd'hui applicable est-il adapté à un épanouissement de modes de gouvernance répondant aux attentes contemporaines ? Quel chemin les acteurs de l'aménagement ont-ils encore à parcourir pour s'approprier ces nouveaux modes de gouvernance en émergence ?

b. Positionnement de l'équipe et projets de recherche:

Le travail scientifique mené par Emmanuelle Gillet-Lorenzi dans sa thèse sur l'enquête publique et la participation du public dans le domaine particulier des grands projets d'infrastructure de transports sera étendu à l'ensemble du domaine de l'aménagement. Outre une analyse des dispositifs français, une comparaison avec des dispositifs étrangers (exemple québécois) sera menée.

Le travail de recherche sera complété par des actions de recherche appliquée : atelier sur Bréviandes avec une analyse de la méthode à mettre en œuvre pour susciter les échanges autour d'un projet d'aménagement entre la population et les autorités locales. Analyse également des conséquences de la dynamique engagée sur les conditions de révision d'un POS et sa transformation en PLU.

c. Eléments de la programmation 2008-2011 connus à ce jour :

- Mise en place d'Ateliers d'urbanisme en partenariat avec l'IATEUR (2007/2008: Bréviandes)
- Réalisation de fiches pour le CERTU sur le thème de l'enquête publique et du débat public.
- Comparaison européenne en partenariat avec Sandro Balducci, membre associé de l'EA, directeur du Politecnico de Milan, et Benjamin Brillaud, Agence d'Urbanisme et de Développement de Nancy chargé du pays nancéen.